



مَنْظَرُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

قرار

Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC63/R.4
Octobre 2016

Soixante-troisième session
Point 5 b) de l'ordre du jour

**Cadre stratégique pour le renforcement des services
des laboratoires de santé 2016-2020**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document des discussions techniques sur le cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020¹;

Rappelant les résolutions EM/RC61/R.2 sur la sécurité sanitaire mondiale et EM/RC59/R.3 sur le renforcement des systèmes de santé ;

Constatant le rôle essentiel des services des laboratoires de santé dans l'amélioration des résultats de santé, dans la réalisation de la couverture sanitaire universelle et dans la garantie d'une sécurité sanitaire mondiale, ainsi que le besoin d'améliorer l'accès aux laboratoires de santé nationaux et de renforcer leurs capacités afin de générer des résultats sûrs et de qualité tant pour l'usage clinique qu'en santé publique ;

Reconnaissant que le renforcement des services des laboratoires de santé est une composante importante du Règlement sanitaire international (2005) ainsi que du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens ;

Reconnaissant également l'importance d'une collaboration intersectorielle entre les pays afin de soutenir le renforcement des services des laboratoires de santé ;

1. **APPROUVE** le cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020 et son cadre d'action (en annexe de cette résolution) ;
2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :
 - 2.1 à prendre les mesures requises pour renforcer les services des laboratoires de santé sur la base du cadre stratégique, adapté aux priorités, réglementations et contextes du pays ;
 - 2.2 à élaborer ou continuer de renforcer les politiques et les plans stratégiques nationaux concernant les laboratoires, sur la base d'une analyse de la situation et en accord avec les politiques et la planification sanitaires nationales ;

¹ EM/RC63/5 Rev.1

- 2.3 à garantir la mise à disposition de ressources suffisantes, tant sur le plan financier, humain et technique qu'en matière d'infrastructures, en vue de la mise en œuvre de politiques et de plans stratégiques nationaux sur les laboratoires ;
- 2.4 à construire et généraliser les mécanismes et la base institutionnelle en vue d'assurer le suivi et l'évaluation des performances des laboratoires et la progression dans la mise en œuvre des politiques et des plans stratégiques nationaux sur les laboratoires ;

3. DEMANDE au Directeur régional de :

- 3.1 de fournir un appui aux États Membres dans le renforcement de leurs services des laboratoires de santé, sur la base du cadre stratégique, en mettant l'accent en particulier sur les laboratoires de santé publique ;
- 3.2 d'encourager les partenaires nationaux et internationaux à soutenir les États Membres dans la mise en œuvre du cadre stratégique ;
- 3.3 de rendre compte des progrès de la mise en œuvre du cadre stratégique lors des soixante-cinquième et soixante-septième sessions du Comité régional.

Annexe 1. Cadre d'action pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020

Interventions prioritaires	Action des pays	Indicateur de progrès
Renforcer le leadership et la gouvernance des systèmes de laboratoire nationaux	<p>Mettre en place un mécanisme de surveillance intersectorielle indépendant pour les services des laboratoires de santé</p> <p>Mener une analyse de la situation pour la prestation de services de laboratoire</p> <p>Sensibiliser les hauts responsables et les administrateurs du ministère de la Santé à l'importance des laboratoires de santé dans des systèmes de santé nationaux homogènes</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une politique et un plan stratégique nationaux en matière de laboratoires de santé</p> <p>Mettre en place un cadre juridique et réglementaire afin de soutenir la mise en œuvre de la politique nationale concernant les laboratoires</p> <p>Créer une structure organisationnelle nationale pour l'élaboration de normes et de directives et le suivi de leur mise en œuvre</p> <p>Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des performances des services des laboratoires de santé</p>	<p>Rationaliser la gouvernance des services de laboratoire de santé par le biais d'une direction unifiée et claire</p> <p>Instaurer et coordonner un dialogue intersectoriel entre les services des laboratoires de santé et les autres parties prenantes et services pertinents</p> <p>Identifier les lacunes, les faiblesses et les besoins du système de laboratoire actuel</p> <p>Obtenir l'engagement des hauts responsables en faveur de la qualité des laboratoires</p> <p>Bien coordonner le processus d'élaboration et de mise en œuvre du cadre réglementaire national pour les services de laboratoire</p> <p>Des organismes d'aide au développement responsables de l'élaboration de normes et de directives sont en place pour reconnaître, au niveau national, les meilleures pratiques, les normes et les directives</p> <p>La prise de décisions fondées sur des bases factuelles est facilitée par la disponibilité des données</p>
Renforcer l'organisation et la gestion des systèmes de laboratoire nationaux en matière de qualité	<p>Simplifier la structure et les fonctions des services de laboratoire nationaux à l'intérieur du système de santé pour répondre aux besoins des pays, en particulier aux besoins en matière de santé publique</p> <p>Créer un bureau de gestion de la qualité et/ou un poste de directeur/responsable de la qualité pour superviser toutes les activités liées à la qualité</p> <p>Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité sur des sites ciblés</p> <p>Garantir des services de laboratoire durables au moyen d'un budget/d'un financement de l'État approprié</p> <p>Améliorer la gestion de la chaîne logistique, l'achat de matériel et les processus de maintenance</p>	<p>Disposer d'un système de services de laboratoire de référence à plusieurs niveaux qui fournit des fonctions de santé publique de surveillance, de détection et de riposte et soutient les besoins cliniques et de recherche du pays</p> <p>Des bureaux de gestion de la qualité sont créés et mis à la disposition des institutions</p> <p>Les activités des laboratoires de santé publique sont financées de manière appropriée et durable</p> <p>Des réactifs et des fournitures sont constamment disponibles pour soutenir la prestation ininterrompue de services</p>
Mettre en place des ressources humaines durables, suffisantes et compétentes pour la prestation de services de laboratoire	<p>Élaborer des politiques de ressources humaines (lorsque cela est nécessaire et faisable, dans le cadre d'une politique de laboratoire nationale) pour permettre à un effectif suffisant de personnel durable et qualifié de gérer et d'exploiter les services de laboratoire</p> <p>Renforcer la gestion des services de laboratoire</p> <p>Établir des mécanismes pour l'agrément ou l'octroi de licences à toutes les catégories de personnel de laboratoire, y compris les personnels de laboratoires privés, en fonction des exigences de qualification minimales obligatoires (normes)</p> <p>Élaborer un système pour attirer et fidéliser les personnels dans les services de laboratoire</p> <p>S'assurer que les programmes d'enseignement et de formation avant l'entrée en service transmettent des connaissances et des compétences qui répondent aux besoins des services des laboratoires nationaux</p> <p>Élaborer un système de développement continu et de renforcement des compétences en cours d'emploi pour toutes les catégories de personnel de laboratoire, y compris le personnel des laboratoires privés</p>	<p>Rendre la gestion des personnels plus efficace et efficiente</p> <p>Améliorer les compétences des personnels</p> <p>Rendre la gestion des services de laboratoire encore plus efficace et efficiente</p> <p>Tous les laboratoires fonctionnent avec des personnels agréés/diplômés, pleinement qualifiés pour occuper leurs fonctions</p> <p>Développer la motivation du personnel et les plans de carrière</p> <p>Améliorer la fidélisation et la déontologie du personnel</p> <p>Améliorer la qualité de la formation en cours d'emploi et sa pertinence vis-à-vis des services de laboratoire fournis</p>

<p>Garantir la sûreté et la sécurité des environnements de laboratoire</p>	<p>Élaborer/Améliorer les cadres réglementaires nationaux pour gérer de manière systématique les risques biologiques dans les environnements de laboratoire</p> <p>Garantir la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail et des installations pour prévenir la propagation accidentelle ou délibérée d'agents infectieux et protéger les personnels de laboratoire, les patients, la communauté et l'environnement</p> <p>Élaborer et utiliser des programmes de formation/de développement des compétences appropriés et les supports associés pour comprendre, adopter et mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques biologiques.</p>	<p>Établir et/ou mettre à jour des politiques et des procédures/directives de gestion des risques biologiques nationales</p> <p>Les systèmes de gestion des risques biologiques sont en place, y compris les organismes de gestion des risques biologiques et les postes de directeur/responsable de la gestion des risques biologiques</p> <p>Améliorer les cadres réglementaires nationaux pour la mise en œuvre d'approches de gestion des risques biologiques</p> <p>Les processus et les procédures pour l'évaluation et la réduction des risques sont améliorés et systématiquement mis en œuvre</p> <p>Les matières infectieuses sont transportées en toute sécurité</p> <p>Les personnels des différents niveaux de service possèdent les compétences nécessaires pour gérer et atténuer les risques biologiques</p>
<p>Promouvoir des réseaux de laboratoires de référence efficaces, à plusieurs niveaux et intégrés (à l'intérieur des pays et entre les pays) et renforcer la coordination</p>	<p>S'assurer que les capacités de diagnostic répondent aux besoins nationaux, en particulier aux besoins de santé publique, en aidant les pays aux ressources limitées à établir ou à renforcer leurs réseaux de laboratoires de référence nationaux intégrés</p> <p>Améliorer la communication et la coordination intersectorielles avec les autorités nationales pour un contrôle efficace des zoonoses à l'aide du concept « Une seule santé »</p> <p>Soutenir les réseaux régional et mondial afin d'assurer l'accès aux capacités d'analyse lorsque les capacités locales ou nationales ne sont pas disponibles, en particulier pour les maladies ou les événements qui posent un problème de santé publique</p> <p>Renforcer les partenariats externes pour l'appui technique et financier</p>	<p>Améliorer la quantité et la qualité des ressources disponibles pour renforcer les réseaux de laboratoire de santé publique dans les pays aux ressources limitées</p> <p>Renforcer les réseaux existants et les rendre fonctionnels</p> <p>Améliorer la communication et la coordination intersectorielles pour les zoonoses</p> <p>Les partenaires facilitent le travail des laboratoires de santé publique</p>
<p>Encourager l'utilisation rationnelle et basée sur des données factuelles des services de laboratoire</p>	<p>S'assurer que les prestataires de soins de santé sont au fait de la sélection des tests et de l'interprétation des résultats reposant sur des données factuelles et qu'ils disposent de suffisamment d'informations sur la collecte, le stockage et l'expédition appropriés des échantillons</p> <p>Renforcer les capacités des personnels de laboratoire pour fournir un service de conseil et de consultation et améliorer la communication</p>	<p>Les prestataires de soins de santé ont une bonne compréhension des services de laboratoire et une connaissance appropriée des principes de demande de tests de laboratoire et d'interprétation des résultats basés sur des données factuelles</p> <p>Améliorer l'équité et l'accès aux services de laboratoire</p> <p>Améliorer la communication entre les services de laboratoire et les autres prestataires de soins de santé</p>